

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-016 – Convention relative au protocole de participation citoyenne.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE
20.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	FLOIRAC Nicole
SALMON Monique		X	PONS Annie
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

DEL.2019.11.04-0016 – Convention relative au protocole de participation citoyenne.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin d'assurer une meilleure coordination entre les forces de sécurité de l'Etat (Police nationale ou gendarmerie nationale) et les services de polices municipales, le Conseil municipal a décidé, lors de cette séance, de conclure une convention de coordination en matière de police municipale.

Afin de renforcer encore plus les actions en matière de lutte contre la délinquance, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer la démarche de participation citoyenne. Cette démarche a pour principaux objectifs :

- D'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- D'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- De renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Le dispositif de la participation citoyenne s'inscrit dans le cadre d'une sécurité partagée : il s'agit d'organiser la transmission d'informations recueillies sur le terrain aux forces de l'ordre. En aucun cas, il ne s'agit de se substituer à l'action des services de gendarmerie nationale. Cette solidarité de voisinage permet d'alerter les forces de sécurité de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins, et ainsi contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population.

C'est un outil adapté aux communes et quartiers des zones pavillonnaires ou péri-urbaines à forte concentration de résidences principales.

Le dispositif de participation citoyenne est encadré par un protocole, signé entre le préfet, le maire de la commune et la gendarmerie nationale. Il fixe les modalités pratiques, ainsi que les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Une charte d'engagement est signée entre le maire et les référents volontaires pour définir les limites de leur intervention et garantir le respect des droits et des libertés individuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré

Pour : 23 - (Vivons Parempuyre)
Contre : 1 - (Ensemble Parempuyre)
Abstentions : 3 - (Union Pour Parempuyre)

- ✚ **Décide** solliciter auprès de Madame La Préfète la conclusion d'un protocole de participation citoyenne,
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à signer tout document afférent à cette démarche.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-015 - Admission en non-valeur.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE
20.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel			
SAUX Brigitte		X	TURBÉ Roselyne
DERVIEUX Benjamin		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie		X	de FRANÇOIS Béatrice
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		X	
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane		X	PONS Annie
VERDIER Marc	X	X	DERVIEUX Benjamin
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		
	X		

DEL.2019.11.04-015 - Admission en non-valeur.

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

Monsieur le Trésorier Principal nous fait part qu'il ne peut procéder au recouvrement de plusieurs produits (créances minimales et insolvabilité):

Liste n° 3922850233 pour un montant de 718,33 €

- 2016 R-516-7	pour un montant de	7,82 €
- 2016 R-416-3	pour un montant de	3,91 €
- 2015 R-915-12	pour un montant de	3,91 €
- 2018 R-918-19	pour un montant de	18,52 €
- 2017 R-317-69	pour un montant de	5,00 €
- 2017 R-1116-23	pour un montant de	0,94 €
- 2015 R-415-31	pour un montant de	1,71 €
- 2015 R-515-42	pour un montant de	11,97 €
- 2015 R-715-23	pour un montant de	1,07 €
- 2015 R-915-70	pour un montant de	6,19 €
- 2015 R-615-83	pour un montant de	15,12 €
- 2016 T-188	pour un montant de	130,00 €
- 2016 R-916-98	pour un montant de	5,00 €
- 2015 R-515-67	pour un montant de	18,18 €
- 2015 R-915-114	pour un montant de	5,00 €
- 2015 R-615-122	pour un montant de	3,03 €
- 2015 R-1014-48	pour un montant de	7,95 €
- 2014 R-614-123	pour un montant de	7,52 €
- 2014 R-914-114	pour un montant de	2,54 €
- 2017 R-1116-66	pour un montant de	10,51 €
- 2016 R-316-161	pour un montant de	1,21 €
- 2016 R-916-141	pour un montant de	61,31 €
- 2016 R-716-44	pour un montant de	106,31 €
- 2016 R-816-31	pour un montant de	137,70 €
- 2016 R-416-62	pour un montant de	60,71 €
- 2017 R-1016-50	pour un montant de	78,57 €
- 2016 R-516-82	pour un montant de	1,21 €
- 2016 R-616-126	pour un montant de	2,42 €
- 2016 R-216-71	pour un montant de	3,00 €

Monsieur le Trésorier Principal demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette liste pour un montant total de 718,33 euros.
Il vous est demandé d'admettre ce recouvrement en non-valeur au compte 6541-01.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ✚ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur cette liste d'un montant total de 718,33 euros au compte 6541-01.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

